



Succession conflit bonjour

Par **crisdy**, le **29/07/2024** à **21:16**

Bonjour,

Voilà mon frère depuis plusieurs années à la procuration sur le compte de maman 99 ans aveugle, en février un courrier de la banque en recommandé chez maman nous fait part d'un découvert dépassé, à ma demande d'explications mon frère envoie toutes les factures impayées cartes et chèques par courrier et ne veut plus me parler, j'ai donc fait arrêter sa procuration et repris les comptes et là malheureusement ma maman est sur le point de partir, sur conseil du médecin j'ai préparé la douloureuse suite avec les services concernés.

Ma question: à la reprise du compte il s'avère qu'il y a des chèques et virements sur un compte dit réserve au nom de mon frère j'ai listé tout cela avec les duplicatas de la banque, ma mère a une maison donc on va devoir avoir un notaire, est-ce que le notaire va gérer ce détournement (depuis 2017) si oui mon frère doit-il tout rendre, ou cela est déduit de la succession car je crois bien qu'il n'a plus l'argent vu son comportement c'est tellement triste

Par **amajuris**, le **30/07/2024** à **11:41**

bonjour,

dans une succession, la déclaration au trésor public, lorsqu'elle est nécessaire peut être faite par un des héritiers.

le notaire est nécessaire pour établir l'acte de notoriété et en présence de biens immobiliers dans la succession, d'établir l'acte authentique de mutation immobilière à destination du service de la publicité foncière afin de mettre ces biens immobiliers au nom des héritiers.

le notaire ne va pas vérifier s'il y a eu détournement ou pas, ce n'est pas son rôle, il appartient aux héritiers de réclamer à votre frère les sommes qu'il aurait détournées à son profit.

salutations